

Séance du 10 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	11

L'an deux mille vingt-et-un et le dix mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente

Date de la convocation : 17.02.2021.

Objet de la délibération

Adoption du compte de gestion
de l'exercice 2020

PRESENTS : Mesdames HULIN, KOMBO-TSIMBA, LENGARD et
POCHOT, Messieurs CAMPEIS, DEL, MARCEAU, MARET et
STOLZ

Rapporteur : Mme Lengard

PROCURATIONS : Monsieur BISSON à Madame LENGARD,
Madame BERARD à Monsieur MARCEAU

N° 02.2021

SECRETARE DE SEANCE : Madame HULIN

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2343-1 à L2343-2 et R2343-2 à R2343-5,

VU la nomenclature budgétaire M14,

VU le Budget Primitif 2020,

VU la reprise des écritures par le Comptable du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU le projet de compte administratif 2020,

CONSIDERANT la présentation du compte de gestion de l'exercice 2020,

CONSIDERANT que les écritures retracées dans le compte de gestion du receveur sont en tous points conformes à celles retracées dans le compte administratif de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

Article 2 : dit que les résultats ainsi constatés sont conformes au compte administratif de l'ordonnateur,

Article 3 : approuve le compte de gestion 2020 du Comptable Public.

Pour extrait conforme,
Lieusaint, le 11 mars 2021

Michel BISSON
Président du



Le Président :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Résultats budgétaires de l'exercice

51300 - CCAS LIEUSAIN

Exercice 2020

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	9 377,00	196 439,00	205 816,00
Titres de recette émis (b)	356,00	160 716,08	161 072,08
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	356,00	160 716,08	161 072,08
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 377,00	196 439,00	205 816,00
Mandats émis (f)		165 512,85	165 512,85
Annulations de mandats (g)		1 024,87	1 024,87
Depenses nettes (h = f - g)		164 487,98	164 487,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	356,00		
(h - d) Déficit		3 771,90	3 415,90



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

1300 - CCAS LIEUSAINT

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
- Budget principal	8 819,57		356,00		9 175,57
Investissement	43 724,51		-3 771,90		39 952,61
fonctionnement	52 544,08		-3 415,90		49 128,18
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	52 544,08		-3 415,90		49 128,18